

Décryptage

Supérieur : comment se repérer

Chaque année, les bacheliers et leurs parents doivent se livrer à un vrai travail de détective pour **détecter les arnaques** aux faux diplômes.

Illustration : DAVID LORY

Il faut distinguer

D'un côté :

Les diplômes nationaux attestent de la réussite à un examen organisé et validé par l'État qui en garantit la qualité. Son niveau est reconnu aussi bien à l'échelle nationale qu'europpéenne, avec le système ECTS*.

En voici la liste :

le **BTS**
(brevet de technicien supérieur)
(bac+2)

le **BUT**
(le bachelor universitaire de technologie)
(bac+3)

les **licences**
(bac+3)

les **masters**
(bac+5)

et les **doctorats**
(bac+8)

De l'autre :

Les certifications sont délivrées par le ministère du Travail, qui examine la correspondance entre une formation et les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier. Une formation ou un diplôme certifié est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Deux points de vigilance :



- Les expressions "reconnaissance par l'État" ou encore "accrédité par" ne concernent pas des diplômes, mais des établissements.



- Attention aux appellations, du type un « mastère », un « bachelor », une « grande école », utilisées de façon abusive par des formations privées.

Deux conseils :

- La présence d'une formation sur Parcoursup est une vraie garantie pour les familles.
- Vérifier que le label « contrôlé par l'État » soit apposé sur le descriptif de votre formation.



L'AVIS DE LA FCPE

« Comment continuer à accepter que des officines privées se fassent de l'argent sur le dos des parents, sans garantie que ces formations ne fermeront pas en cours d'année ? Les élèves de lycée doivent **avoir accès à des formations ouvrant sur de vrais diplômes**, valables partout en France et reconnus internationalement. » Lors du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 mars 2024, la FCPE a réaffirmé sa demande d'ouverture de formations publiques sur tout le territoire. Car, faute de places, les lycéens, trop souvent obligés de se tourner vers l'enseignement supérieur privé, sont nombreux à « se faire

avoir ». Un rapport de la DGCCRF de décembre 2022 constate ainsi des pratiques commerciales trompeuses dans 30% des établissements supérieurs privés contrôlés. Face à cette désinformation des familles, deux députées ont publié un rapport d'information le 10 avril dernier et formulé 22 recommandations pour réguler le secteur. Parmi elles, publier une cartographie des établissements de l'enseignement privé lucratif, rendre obligatoire l'usage d'une terminologie simple pour caractériser les certifications bac +3 et bac +5 ou encore élaborer **un guide du post-bac à destination des élèves et de leur famille.**